

Date de convocation :

13/05/2026

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Nombre de suffrages exprimés

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-François-de-Sales légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry BEBERT, Maire.

Présents : Thierry BEBERT, Emilie PAREY, Jérôme GUGGISBERG, Frédéric JOURY, Florence HOWELLS, Mélanie HERISSE, Claude BEBERT

Absents excusés : Yves PERRACHON Sébastien SOUDIEUX, Mathilde THIOU, Philippe PERNET

Pouvoirs : Yves PERRACHON à Frédéric JOURY, Sébastien SOUDIEUX à Thierry BEBERT, Mathilde THIOU à Florence HOWELLS

Secrétaire de séance : Emilie PAREY

OBJET : RETRAIT DE LA DELIBERATION N°DEL-2026-17 ET RECONDUCTION DES TAUX DE FISCALITE LOCALE 2025

Monsieur le Maire expose que suite au recours gracieux de Monsieur le Préfet, il est demandé au conseil municipal de retirer sa délibération n°DEL-2026-17 du 23 avril 2026 relative aux taux de fiscalité locale 2026.

En effet, l'augmentation de la taxe d'habitation ne respecte pas les règles de lien avec les deux autres taxes.

La date limite du 30 avril pour convoquer un nouveau conseil municipal étant dépassée, les taux de l'année précédente doivent être reconduits.

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

- retire la délibération n°DEL-2026-17 du 23 avril 2026 fixant les taux de fiscalité locale,
- prends acte de la reconduction des taux de 2025 :
 - o taxe d'habitation : 16.17 %
 - o taxe foncière sur les propriétés bâties : 26.69 %
 - o taxe foncière sur les propriétés non bâties : 5.06 %

Thierry BEBERT
Le Maire



Emilie PAREY
Secrétaire de séance